



Lou papafard moutassin

Numéro 74 18° année Janvier 2020



Le papier motassin, bulletin municipal de la commune de la Motte d'Aigues

LE MOT DU MAIRE

- SOMMAIRE P.1
- LE MOT DU MAIRE P.1
- ÉTAT CIVIL P.2
- INFORMATIONS MUNICIPALES P.2-3
- LA RUBRIQUE DE L'ECOLE P.4
- LE REPAS DES AINÉS P.5
- INFORMATIONS DIVERSES P.6-7
- LES ASSOCIATIONS DE NOTRE COMMUNE P.7-8

**Le Conseil Municipal
et moi-même avons le
plaisir de vous présenter,
à toutes et à tous**

**Nos meilleurs voeux
de bonheur, santé
et prospérité pour
l'année 2020**

COURSE CYCLISTE

Le Tour « La Provence 2020 »

Comme en 2019, la course cycliste Le Tour « La Provence 2020 » traversera notre commune le dimanche 16 février entre 14 h et 14 h 30.

La circulation sera donc perturbée dans le secteur et nous demandons aux propriétaires d'animaux d'être très vigilants et de veiller à ce qu'ils n'errent pas sur la voie publique.

PROCHAIN NUMÉRO

Le Prochain numéro paraîtra en avril 2020. Remettez vos propositions d'articles en Mairie avant le 15 mars 2020. MERCI

ETAT CIVIL**Récapitulatif de l'année 2019****Naissances**

- Maxime Jules Gabin CAVALIER le 3 avril
- Cléo Emilie Loup SESSA le 20 avril
- Nohlan Jean Florian FREYMANN le 21 juin
- Elisa Julie Simone LUNA le 24 juillet
- Louis Jean Frédéric Michel DESPAX le 25 juillet
- Naïs Fanny VIANEY le 4 septembre
- Louis TONNELE le 12 septembre
- Isild Thanina Guinevere OLLIVIER le 16 septembre
- Antoine Paul André GAGLIANO le 26 septembre
- Carmela Sandrine Joëlle HERDZIK OJADOS le 29 octobre
- Giovanni CHITI SAYAS le 12 novembre

Mariages

- Stéphane Georges BUSOLINI et Laurence Michèle Huguette EYMARD le 4 mai
- René LOPEZ et Jacqueline Jeannette Marie-Thérèse MARIN le 14 mai
- Nicolas Franck Elie MONTAGNON et Joëlle Marie SQUIBAN le 15 juin
- Johan Mohamed HAMDANI et Fanny Manon Claire GALIZZI le 29 juin
- Ahmed OUKACI et Sandrine Marie Audrey GIVAUDAN le 17 août
- Gaëtan Raymond Marcel SANTAMARIA et Emmanuelle Elise Félicia BENOIST le 17 août
- Antoine Jean ALFONSI et Françoise Lucie Marie PRUNIER-EMILE le 7 septembre
- Benjamin Joseph ROUSSEAU et Marine Marie CORBIERE le 7 septembre
- Jean-Pierre François BRUN et Stéphanie Johanna Jacqueline RENAUD-GROISON le 21 septembre

Décès

- Jean Eugène COULON le 27 janvier
- Marie-Christine Anne Louise Odile CADRUL épouse LEMOYNE le 5 mars
- Georgette Raymonde CORBEIL veuve FOUQUE le 28 juin
- Claude RUGGIERI, le 12 août
- Yves Jules Victorin GOUIRAND, le 12 septembre
- Patrice Joseph HECHT le 20 septembre
- Jean-Louis DUPUY le 21 septembre
- Jean Bernard Roger LABORDERIE-BOULOU le 5 octobre
- Gertrud GÜNTNER veuve MAYER le 2 novembre
- Chantale Mireille MARTINEZ épouse ROCCA le 26 novembre

INFORMATIONS MUNICIPALES**Etat de catastrophe naturelle**

A la suite des inondations du 1er décembre dernier afin de permettre une indemnisation rapide des sinistrés, la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle accélérée a été engagée. Un arrêté interministériel, publié au journal officiel du 19 décembre 2019, a reconnu comme étant en état de catastrophe naturelle la commune de La Motte d'Aigues.

Les personnes sinistrées disposaient d'un délai de 10 jours au maximum à compter de la publication de l'arrêté au journal officiel, soit le 29 décembre 2019, pour déclarer les dégâts subis auprès de leur compagnie d'assurance. L'arrêté est consultable en ligne sur le site www.legifrance.gouv.fr

Pour les agriculteurs, selon le guide des aides financières de la MSA, il existe une contribution financière pour les personnes victimes de catastrophes naturelles ou d'intempéries exceptionnelles.

Elle concerne les préjudices sur son habitation principale ou son moyen de locomotion pour les retraités, salariés ou exploitants agricole actifs allocataires ou assurés en maladie à la MSA de Alpes Vaucluse victimes d'intempéries exceptionnelles ayant fait l'objet d'une déclaration en mairie.

Une évaluation sociale et financière est obligatoire avec un contrôle des préjudices sur justificatifs.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

- Fournir la copie de votre déclaration de sinistre ou copie du courrier de l'assureur accusant réception de

Le groupe KLESIA (Protection et innovation sociales) vous informe également qu'une procédure est mise en œuvre permettant d'attribuer, sous certaines conditions, une aide d'urgence pour pourvoir aux équipements de première nécessité (achat de vêtements et d'objets nécessaires à la vie quotidienne, véhicule...).

Les demandes sont examinées en urgence selon les critères suivants :

- Salarié(e) d'une entreprise adhérente KLESIA en retraite complémentaire
- Retraité(e) Klesia
- Relever d'une commune située dans une zone bénéficiant de la déclaration de catastrophe naturelle

votre demande

- Liste des biens ou véhicule détruits
- Effectuer une déclaration sur l'honneur des organismes sollicités pour une intervention financière et des aides éventuellement obtenues
- R.I.B.
- Informations complémentaires : date de naissance, adresse mail, numéro de téléphone

Envoyer le dossier constitué à KLESIA - ACTION SOCIALE
- LE TRIANGLE - 26 ALLEE JULES MILHAU - 34263
MONTPELLIER CEDEX 2

Elections Municipales

Les élections municipales auront lieu les **dimanches 15 et 22 mars 2020**.

Les dates clefs :

07 février 2020 - date limite de demandes d'inscription sur les listes électorales

27 février 2020 - fin des dépôts de candidatures

02 mars 2020 - ouverture de la campagne électorale officielle

15 mars 2020 - 1er tour

22 mars 2020 - 2nd tour

Le mode scrutin pour les communes de 1000 habitants et plus est le scrutin de liste à deux tours avec dépôt de listes complètes sans adjonction, ni suppression et sans modification de l'ordre de présentation possible. Lors du vote les listes doivent être paritaires avec alternance obligatoire entre une femme et un homme ou inversement.

Horaires du bureau de vote

Le bureau de vote ouvre le dimanche à **8 heures** et ferme à **18 heures**.

Documents à présenter

Vous pouvez voter en présentant :

- Soit une pièce d'identité + votre carte d'électeur,
- Soit une pièce d'identité seulement.

Pour savoir si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales, rendez-vous sur le site www.demarches.interieur.gouv.fr rubrique « Elections » sur le service en ligne « Interroger sa situation électorale ».

La réforme de la fiscalité locale

1) Un gain supplémentaire de pouvoir d'achat de 18 Md€ pour les contribuables

En 2022, les contribuables paieront, pour la dernière fois, la taxe d'habitation afférente à leur habitation principale. Dès 2020, les 80 % de contribuables les moins aisés ne paieront plus cette taxe. Les autres contribuables ne paieront que 70 % de leur TH en 2021 puis 35 % en 2022 et 0 % en 2023. Il s'agit d'un allègement massif de la pression fiscale, de l'ordre de 18 Md€, qui permettra à l'ensemble des foyers d'être dispensés du paiement de la TH afférente à leur habitation principale, soit en moyenne 723 € par foyer, en 2023. Les contribuables continueront, par ailleurs, à payer les autres impôts nationaux (TVA...), locaux (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires) ainsi que la redevance télé.

2) Une compensation à l'euro près pour les collectivités

Les collectivités continueront de bénéficier de leurs dotations et de leur fiscalité, dont la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Les communes et les intercommunalités, qui perçoivent la taxe d'habitation afférente à l'habitation principale, seront compensées à l'euro près. La part de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par les départements va ainsi être attribuée aux communes. Le bloc communal, assurant des services publics de proximité, bénéficiera donc de la totalité de la taxe foncière.

En contrepartie, une fraction d'un impôt national dynamique, la TVA, sera versée aux intercommunalités, à la ville de Paris et aux départements.

Conformément à l'engagement du Président de la République, la réforme de la fiscalité locale sera donc neutre pour les collectivités, tout en améliorant le pouvoir d'achat des Français.

Cérémonie du 11 Novembre 2019



Classe de neige à Montclar pour les élèves de CE2-CM1 et de CM1-CM2



Mercredi 22 janvier a eu lieu le traditionnel repas annuel offert aux aînés de la commune par la municipalité.

Convivialité et bonne humeur étaient au rendez-vous.



INFORMATIONS DIVERSES

Plan climat régional

Pour permettre aux habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur de réduire leurs dépenses en carburant tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de son plan climat, la Région avait mis en place, depuis le 1er janvier 2019, « le chèque transition bioéthanol ».

Le président de la région a le plaisir de vous annoncer que l'Assemblée régionale a voté, le 16 octobre dernier, l'évolution du dispositif afin d'accélérer l'atteinte des objectifs du Plan climat régional « une COP d'avance ».

Ainsi, depuis le 1er novembre 2019, le dispositif est ouvert à tous les habitants résidant sur le territoire régional, sans conditions de ressources ou de distance ainsi qu'aux entreprises et autres personnes morales, sous conditions. Ils peuvent faire directement leur demande sur la site : www.maregionsud.fr, rubrique « aides et appels à projets ».

Virus H5N8 HP en Europe de l'Est

La situation liée aux foyers d'IAHP H5N8 confirmés en Pologne, Slovaquie, Hongrie et Roumanie ces dernières semaines est préoccupante. Le détail de la situation épidémiologique est régulièrement mis à jour sur le site de la plateforme ESA <https://www.plateforme-esa.fr/>

De nombreuses espèces et types de production sont touchés (dindes surtout, mais aussi poules pondeuses, pintades, oies reproductrices et basse cour). La morbidité et la mortalité observées sont irrégulières et parfois limitées.

A titre d'exemple, le dernier foyer confirmé en Hongrie concerne un élevage de dindes au sein duquel seuls 10 % des animaux ont présenté des signes respiratoires sans qu'aucune mortalité n'ait été observée. Ce point appelle à la plus grande vigilance de l'ensemble des intervenants en élevage afin de prendre en considération le plus rapidement possible tout signe clinique évocateur et permettre une détection la

plus précoce possible. Pour mémoire, les critères d'alerte sont listés dans l'instruction technique DGAL/SDSPA/2015-1145 du 23/12/2015 et l'arrêté ministériel du 16 mars 2016. En France, le risque lié à la faune sauvage semble à ce jour limité, mais il existe un risque important via les mouvements et en particulier les transporteurs en provenance d'Europe de l'Est mais aussi les transports de volailles vivantes de la France vers la Pologne.

L'application et l'observance la plus stricte des mesures de biosécurité (dont le nettoyage et la désinfection) dans les élevages et dans les transports (véhicules et caisses de transport d'animaux vivants notamment) sont indispensables pour protéger les élevages français du virus H5N8 HP qui circule actuellement en Europe de l'Est. Pour mémoire, les plaquettes relatives à la biosécurité en élevage et pour le transport des volailles sont disponibles sur le site de l'ITA-VI (<http://influenza.itavi.asso.fr/>).

Régie de l'eau « Durance Luberon »



Votre eau a toutes les qualités. Le saviez-vous ?

L'eau distribuée sur le territoire du SYNDICAT DURANCE LUBERON provient essentiellement de la nappe alluviale de la Durance grâce à deux champs captant situés sur Pertuis et Mérindol ainsi que d'eau de surface prélevée directement dans le lit de la Durance. En moyenne, 4,5 millions de m³ produits par an.

L'eau distribuée est contrôlée par l'Agence Régionale de la Santé Provence Alpes Côte d'Azur et elle est en tout point conforme aux normes en vigueur. 100 % de conformité bactériologique de votre eau en 2019.

Une nouvelle présentation de votre facture d'eau en 2020

Pour faciliter la compréhension de la facture d'eau, le Syndicat Durance Luberon a conçu un nouveau modèle de facture, envoyé à partir de janvier 2020. Des informations pratiques vous sont délivrées comme : une adresse mail dédiée à vos éventuelles interrogations sur votre facture, votre échéancier (si vous êtes mensualisé) et un graphique représentant l'historique de votre consommation. Le verso précise plus lisiblement l'ensemble des moyens de paiements disponibles.

Le tarif de l'eau 2020

Le Syndicat Durance Luberon est l'autorité organisatrice du service public de l'eau et de l'assainissement. En tant que propriétaire des installations, elle détermine le prix de l'eau et de l'assainissement destiné à couvrir les charges des services, gère le patrimoine, programme les travaux sur les ouvrages et contrôle la bonne exécution de l'exploitation du service.

Depuis le 1er janvier 2018, un tarif unique en eau et en assainissement est appliqué sur les 21 communes du territoire.

L'abonnement annuel est de 68.05 € TTC en eau potable et 48.40 € TTC en assainissement.

La consommation réelle ou estimée au tarif de 2.15 € TTC/m³ en eau potable et 2.05 € TTC/m³ en assainissement.

Cela correspond à 1.64 € par jour pour une famille, pour tous les usages (boisson, toilettes, cuisine, hygiène...) pour une consommation annuelle de 120 m³

INFORMATIONS DIVERSES (SUITE)

Carnet rose

Nous sommes heureux de vous annoncer que notre boulangère, Magali, a donné naissance le 18 décembre dernier à un petit garçon prénommé Théo.

Nous lui adressons tous nos vœux de bonheur !



LES ASSOCIATIONS DE NOTRE COMMUNE

LES AMIS DU TEMPLE MOTTASSIN



Les Amis du Temple Mottassin

Ce dimanche 10 novembre, nous avons assisté au temple de La Motte d'Aigues à une conférence musicale très intéressante sur Carmen, l'opéra de Bizet. Celle-ci, animée par Martine et Xavier Pirovano, nous a permis, grâce au talent du conférencier, d'avoir une compréhension plus approfondie de cet opéra.

En effet, Xavier, bien connu des mélomanes de notre vallée d'Aigues nous a replacé l'oeuvre dans son contexte historique et nous a expliqué certains passages clés en les jouant lui-même au piano pour en souligner l'importance. La conférence s'appuyait sur une vidéo très bien construite et pilotée de main de maître par Martine son épouse en parfaite synchronisation avec les explications de Xavier.

Les conférenciers ont été plébiscités par un public nombreux qui a souhaité les retrouver pour de nouvelles oeuvres. Ils ont répondu affirmativement, affaire à suivre...

Un petit buffet a réuni en fin de conférence les organisateurs, les participants et les conférenciers dans une ambiance très amicale, l'occasion de continuer à échanger.

Merci encore une fois à Martine, Xavier et à tous les participants qui ont oeuvré pour la réussite de cet après-midi musical.



Le vendredi 17 janvier à 18h a eu lieu notre Assemblée Générale Ordinaire sur l'exercice 2019. A cette occasion, nous vous avons présenté le programme 2020 qui alternera conférences et concerts. Pour ceux qui souhaitent nous rejoindre, la cotisation est de 10€, un bulletin d'adhésion est téléchargeable sur le site du temple <http://templelamotte.eu/association-atm/>

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre le Président Lucien Gardiol -
Tél : 04 90 77 75 87 ou amistemplemottassin84@orange.fr

Le dimanche 23 février aura lieu notre première manifestation de l'année autour de poèmes et musiques latino américains. Et **le dimanche 29 mars**, nous accueillerons Mady Picq (Choeur l'Oiseau Luth, Non Tacet) qui revient au temple dans un autre registre avec un groupe de Gospel.

CONVIVIALITE ET CULTURE

Bonjour à tous et bonne année !



Association Convivialité et Culture
à la Motte d'Aigues

Nos activités habituelles reprennent normalement après les vacances de Noël, mais cette fois, nous aimerions insister sur un atelier particulier : le modelage ; beaucoup l'ignorent mais le travail de l'argile apporte énormément de satisfactions : bien qu'apparemment salissant, le contact avec l'argile est très plaisant : si vous venez, vous apprendrez rapidement à distinguer toutes sortes d'argiles et l'usage que l'on peut en faire en sculpture ; même si vous n'avez jamais pratiqué aucune activité artistique, le modelage vous offre, par rapport au dessin, l'énorme avantage de travailler en 3 dimensions, c'est à dire que vous n'avez pas à vous soucier de la perspective ! Nous proposons aux débutants une première initiation avec la reproduction de statuette anciennes d'Afrique ou d'Océanie : belles, mais schématisées comme vous pouvez le voir ci-dessous, elles vous permettront d'aborder facilement les proportions et l'art de la simplification : ce que nous ne savons souvent pas faire lorsque nous envisageons de créer ; une fois réalisées, les statuette sont cuites dans un four de potier, puis peuvent être peintes, patinées, émaillées... vous n'aurez que l'embarras du choix pour décorer votre intérieur !

Pour cela, rejoignez -nous le mardi de 14 h à 17 h, le 2ème et 4ème mardi de chaque mois, à l'ancienne école. Si c'est la première fois, prévenez de votre venue afin que nous puissions préparer de l'argile ; quant aux outils (peu nombreux!), ils vous sont fournis par l'association ; contact : claudine.bideau@orange.fr ou 04 90 07 75 82.

Pour ceux qui s'intéressent à l'art, nous projetons la visite de l'exposition sur l'art japonais à l'hôtel de Caumont, à Aix.

« 150 estampes ukiyo-e rares et raffinées, des cartes mêlant représentations et poèmes, des objets remarquables comme des kimonos, des chapeaux insolites, des armures, des écritoirs, des ustensiles et des objets de la vie quotidienne mais aussi des manuscrits anciens... sont présentés publiquement en France pour la première fois.

Les grands maîtres sont Harunobu, Utamaro, Sharaku... Hokusai, connu pour ses vues du Mont Fuji (1832-1833) et Hiroshige, célèbre pour ses 69 stations de la route Kisokaidō. Ils représentent des motifs naturels et des scènes de vie quotidienne ; des acteurs de théâtre et de belles dames ; des natures mortes du Nouvel An ; des scènes de genre, des moments érotiques, des héros et des légendes traditionnelles. »

Nous envisageons pour la visite le lundi 10 février - date modifiable en fonction des possibilités des participants. N'hésitez pas à vous inscrire.

Et si les fêtes vous ont un peu engourdi, nous vous proposons nos marches du samedi, à la portée de tous, de 2 à 3h d'un pas très tranquille, qui vous permet d'admirer la nature tout en ménageant votre souffle.

Samedi 11 janvier : le circuit de Peyreplate à Mérindol

samedi 25 janvier : boucle autour du Cengle

samedi 1^{er} février : Jouques et N-D de la consolation

samedi 15 février : Niozelles et le tour des vignes.

Des modifications peuvent survenir, notamment à cause de la météo ; des sorties sont également prévues le 7 mars, le 21 mars et le 1^{er} avril.

Ces sorties se déroulent généralement le samedi : départ 8h30 place de la mairie ; nous pratiquons le co-voiturage, ce qui est bon pour la planète - certes - mais aussi pour notre porte-monnaie. Il est demandé de prévenir au moins 48h à l'avance : claudine.bideau@orange.fr ou 04 90 07 75 82.

Au plaisir de vous rencontrer bientôt !

Bonne année à tous !

